

12 NOV. 2015

Namur, le

10 NOV. 2015



Wallonie

La Ministre de l'Emploi
et de la Formation

Fédération des CPAS

Monsieur Luc VANDORMAEL
Président
Rue de l'Etoile, 14

5000 NAMUR

V/Réf. : LV/jmr/cb/2015-084/w
N/Réf. : ETI/OJU/RYE/DPI/196/5201511016876

Monsieur le Président,

Objet : Emplois Titres-Services

Vos courriers des 24 septembre et 12 octobre 2015 me sont bien parvenus et ont retenu toute mon attention.

Au cours de la réunion du 21 septembre dernier, programmée en mon Cabinet avec les deux représentants de la Fédération wallonne des CPAS, Madame Malvina GOVAERT et Monsieur Jean-Marc ROMBEAUX, vous avez été informés, en toute transparence, sur les pistes de solutions recherchées pour rencontrer les difficultés budgétaires des Services d'aide aux familles, relevant de la CP 318, d'une part, et, d'autre part, pour assurer une réponse plus adaptée que le dispositif « titre-service » aux besoins des bénéficiaires de ces services, eu égard aux caractéristiques de ce public.

Si les difficultés financières que vous évoquez au niveau des CPAS actifs dans les « titres-services » font écho à celles des services d'aide aux familles des trois fédérations privées, il convient de souligner que les solutions envisagées, en concertation avec le Cabinet du Ministre de l'Action sociale, l'ont été dans le contexte particulier de la CP 318, raison pour laquelle la Fédération des CPAS n'a pas été directement associée aux échanges.

En outre, les solutions envisagées avec les 3 Fédérations relevant de la CP 318, pour être structurelles, l'ont été à la condition sine qua non d'une sortie effective des services d'aide aux familles du dispositif « titres-services ».

Enfin, les solutions proposées reposent sur deux volets budgétaires :

- un glissement des budgets « titres-services » jusqu'aujourd'hui dédiés aux services d'aide aux familles de la CP 318 vers les budgets « aides à l'emploi » du secteur non marchand ;
- une augmentation des contingents d'heures des services d'aide aux familles, dans le cadre des moyens obtenus lors du conclave budgétaire qui vient de se terminer.

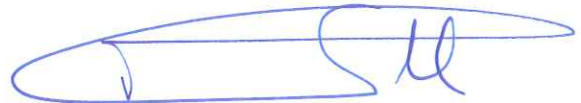


Ainsi, en matière d'emploi, aucun budget additionnel spécifiquement dédié au secteur des services d'aide aux familles n'a fait l'objet d'une décision lors du conclave.

Néanmoins, je suis évidemment sensible à votre interpellation, comme je le suis, depuis toujours, à la qualité de l'offre de service que les CPAS proposent en matière d'aide aux familles. C'est pourquoi, d'emblée, dans le cadre de la concertation avec le Cabinet du mon Collègue en charge de l'Action sociale et de la Santé, j'ai tenu à ce que soit posée la question de l'équité et du nécessaire équilibre entre les 4 fédérations de services d'aide aux familles. J'ai ainsi soutenu, et je continuerai à le faire, que l'octroi des nouveaux contingents d'heures supplémentaires prévus durant la législature devrait tenir compte du soutien particulier accordé à la FEDOM, à la FASD et, dans une moindre mesure, à la FCSD, et des moyens dont ces dernières auraient bénéficié en matière d'aides à l'emploi, afin de retrouver, au plus vite, un équilibre entre les Fédérations.

Je suis en outre prête, dans le cadre de mes compétences en tant que Ministre de l'Emploi et de la Formation, à entamer avec votre Fédération le même travail de réflexion que celui mené avec les services d'aide aux familles de la CP 318, si l'objectif des services mettant actuellement en œuvre des titres-services est bien de sortir ces travailleurs de ce dispositif pour les faire progresser vers des services d'aide aux familles.

J'espère avoir répondu à vos attentes et vous prie de croire, Monsieur le Président, à mon souci de tout mettre en œuvre pour favoriser la création d'emplois et la qualité de ceux-ci, dans l'intérêt de la Wallonie, de son économie et, tout particulièrement, du bien-être de ses citoyen-ne-s.



Eliane TILLIEUX